35e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 45 6 NOVEMBRE 1913

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS....... **15 francs à l'Édition complète.** **10 — à l'Édition partielle.**

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Seriez-vous assez aimable pour traiter dans l'*Ami* la question historique de la *Scala Santa* ?

R. — C'est avec plaisir que nous abordons la question *historique* de la *Scala Santa* ou *Scala Pilati*, comme on l'appelle dans les anciens historiens. Nous partagerons notre étude en deux parties : l'*histoire* proprement dite et l'*authenticité* de la *Scala Santa*.

I. La question historique. — 1° On ne sait rien *positivement* de la translation de la *Scala Santa* de Jérusalem à Rome ; mais il est infiniment probable qu'elle vint dans la capitale du monde chrétien au IVe siècle, vers l'an 326, par les soins de l'impératrice Hélène. De fait, d'après la tradition et la mosaïque de la chapelle souterraine de la basilique romaine de Sainte-Croix de Jérusalem, cette pieuse princesse chargea *cinq* navires avec les divers monuments de la Passion.

L'antiquité est donc complètement muette au sujet de l'origine, du transfert et de l'installation de la *Scala Santa*.

2° *Le haut moyen âge.* — Benoît XIV montre la dévotion de ses prédécesseurs pour la *Scala Pilati*, à commencer par Serge Ier (687-701) et en continuant par Etienne III (752-757), Hadrien Ier (771-795), Léon III (795-816), Serge II (844-847), Léon IV (847-855), Célestin III (1191-1198), Honorius III (1216-1227), et Grégoire IX (1227-1241). Benoît XIV invoque l'autorité de Célestin III pour une translation faite au XIIe siècle.

Nous ne suspectons pas la bonne foi et la science du docte pontife ; mais, pour donner la pleine garantie à cette thèse historique, on aimerait mieux trouver quelques *preuves*, au lieu de *simples affirmations*. Le témoignage de Mégiste pourrait, à la rigueur, suffire jusqu'au IXe siècle ; mais après ?

Pie VII s'appuie sur une bulle de Léon IV (847-855) et sur une autre de Pascal II (1099-1118) lorsqu'il renouvelle les indulgences de la *Scala Santa*, qu'il prend cependant la précaution d'accorder à nouveau *quatenus opus sit*.

Benoît XIV affirme que la bulle de Pascal II est conservée dans les archives du Vatican ; nous regrettons qu'il ne nous ait pas fait connaître, avec sa précision accoutumée, où est l'original de celle de Léon IV, qui est plus importante encore, puisqu'elle est de date plus ancienne.

Quant à celle de Pascal II, outre qu'elle ne se trouve pas dans le Bullaire, Benoît XIV la suspecte comme apocryphe, parce qu'on y remarque les expressions *toties quoties*, beaucoup plus récentes et que l'on trouve pour la première fois à l'occasion de la Portioncule.

D'après certains auteurs, Anastase le Bibliothécaire aurait visé la *Scala Santa* dans ce passage : « Decernens ejus ter Beatitudo sub solidissimis obligationum interdictionibus, ut omni die centum pauperes, et si plus fuerint, aggregentur in Lateranensi Patriarchio et constituantur in porticu, quæ est juxta *scalam* quæ ascendit in patriarchio. » Pour d'autres cependant, il viserait l'*escalier conduisant au patriarcat* de Latran.

Le moyen âge est, sinon aussi silencieux que l'antiquité, au moins fort obscur à cet endroit et le premier titre authentique ne serait pas antérieur à 1513. De fait, des témoignages datant du XIIIe et du XIVe siècle mentionnent bien la *Scala Pilati*, mais ils démontrent que ce titre était donné aussi à d'autres escaliers et qu'il y en avait un par exemple au Vatican.

3° *La période moderne.* — Pâris de Grassis, maître des cérémonies du Palais apostolique et ensuite évêque de Pesaro, a écrit, dans son *Diario*, que le 17 juin 1513, à la suite de la septième session du IVe Concile de Latran, Léon X, après avoir congédié les cardinaux, rentra au Palais, non par la basilique, mais par l'escalier saint qu'il qualifie escalier de Pilate, *per scalas sanctas, quæ vulgo Pilati dicuntur, ingressus est palatium*.

D'après le même cérémoniaire, Léon X avait une grande dévotion pour cette relique. Un jour, après avoir monté la *Scala Santa* debout tout en priant, arrivé au sommet, il demanda en quelque

sorte pardon à Dieu de n'avoir pas fait l'ascension à genoux, comme les simples femmes.

Parmi les dévots de la *Scala Santa,* on cite sainte Brigitte et sainte Françoise Romaine, la B. Louise Albertoni, S. Ignace de Loyola, S. François-Xavier, S. Philippe de Néri, S. Charles Borromée, S. Joseph de Casalanz, S. Félix de Cantalice, S. Pie V, etc., qui la visitèrent souvent et y versèrent des larmes de componction au souvenir de la douloureuse passion du Sauveur.

Au XVIe siècle encore, pendant l'année jubilaire de 1575, Grégoire XIII la monta plusieurs fois à genoux. En 1600, à l'occasion du jubilé de l'année sainte, Clément VIII s'y rendit jusqu'à soixante-dix fois, au témoignage d'Olimpio Ricci, et y pria pour les besoins de l'Eglise.

Urbain VIII, Innocent X et Clément IX pratiquèrent également à genoux cette dévotion, et la duchesse de Modène, Laure Mancini d'Este, pendant son séjour à Rome, visitait la *Scala Santa* tous les vendredis et y faisait d'abondantes aumônes aux pauvres.

4o *La translation de la* Scala Santa *par Sixte V* (1589). — Lors de l'incendie de la basilique Constantinienne, sous Clément V (1305-1314), le Patriarcat de Latran fut atteint également par le feu, et comme les papes habitèrent longtemps Avignon, son abandon fut tel qu'à leur retour à Rome ils durent s'installer au Vatican. Sixte V fut le premier qui songea à enlever ces ruines. Moroni annonce ainsi cette destruction [1] : « Mais rien n'est éternel en ce monde. Le grand *patriarchium,* ancienne habitation des *Laterani,* puis demeure de Fausta, femme de Constantin et impératrice, ensuite, pendant dix siècles et plus, habitation des pontifes romains, célèbre dans l'histoire ecclésiastique par les nombreux conciles et les événements dont il a été le théâtre, sanctifié par des reliques insignes, riche d'anciennes peintures, de colonnes et de mosaïques, réunion de temples et d'édifices qui absorbèrent une grande partie des trésors de l'Eglise, ce *patriarchium* vit ses murs s'écrouler, l'incendie dévorer ses salles et la vieillesse l'ébranler de telle sorte que ni l'art, ni l'habileté ne pouvaient le soustraire à la ruine. »

Cette longue phrase de Moroni se termine ainsi en une justification de l'œuvre de Sixte V. Il semble cependant que le Pape aurait bien pu rendre à cet édifice son ancienne splendeur. Bien qu'abandonné en partie quand les Papes entourèrent Saint-Pierre de murailles et trouvèrent au Vatican une demeure sûre ; bien qu'ayant subi l'injure des incendies et des pillages, ce qui en restait permettait de tout reconstituer. Mais, à cette époque, la Renaissance voulait faire du nouveau, exigeait que l'on mît tout au goût de l'époque et condamnait comme barbares les vieux édifices, pour vénérables qu'il fussent. Jules II avait détruit la basilique de Saint-Pierre ; pourquoi Sixte V se serait-il arrêté devant des ruines ?

[1] *Dizionario di erudizione,* t. L, p. 215.

En 1585, Sixte V donna l'ordre à Fontana de démolir le *patriarchium.* En trois ans, l'architecte construisit sur son emplacement le palais que nous connaissons. Franchement, son uniformité fait regretter ce qu'il remplaçait. Sixte V n'épargna que le *Sancta Sanctorum,* heureusement trop éloigné, et la *Scala Santa.*

Fontana raconte ainsi la translation qu'il fut chargé d'opérer : « Quand on transporta la *Scala Santa,* ce fut l'an 1589, à la nuit, avec l'assistance des chanoines de Saint-Jean de Latran, qui firent de dévotes processions. On observa cet ordre : le degré le plus élevé fut d'abord enlevé le premier et on descendit successivement de haut en bas ; puis on les plaçait au rebours de ce qui se fait actuellement, parce que l'on ne voulait pas marcher dessus, les papes ayant l'habitude de les monter eux-mêmes à genoux. La pose des degrés fut terminée dans une seule nuit [1]. »

Le nouvel édifice est précédé d'un ample et majestueux portique d'ordre dorique, percé au rez-de-chaussée de cinq baies qui correspondent aux cinq nefs de l'intérieur. La dépense totale fut de vingt-cinq mille écus, soit cent trente-trois mille sept cent cinquante francs de notre monnaie. A la face, on lit cette inscription qui indique que Sixte V fit faire la construction en l'an 1589 :

SIXTUS. V. FECIT. SANCTIORIQ. LOCO. SCALAM SANCTAM.
POSUIT. A. MDLXXXIX. P. IV.

5o *Le revêtement en noyer d'Innocent III.* — L'escalier du prétoire se compose de vingt-huit marches de marbre blanc, sur lesquelles on remarquait autrefois quelques gouttes de sang. Ces taches, visibles encore sous le pontificat de Sixte V, avaient disparu sous celui de Benoît XIV, au rapport de ce pontife.

En 1723, le prévôt Marc Gigli suggéra au pape Innocent XIII de le faire recouvrir de bois de noyer afin de le préserver contre le frottement des pieds et l'indiscrétion des fidèles, qui se permettaient trop facilement d'en dérober des morceaux.

Mgr Lambertini, alors promoteur de la foi, fut chargé officiellement de rédiger un *votum* sur ce point de savoir s'il fallait mieux laisser la *Scala Santa* dans l'état où elle était, ou la recouvrir de bois. D'après ce rapport, on voyait dans le marbre les traces des genoux des fidèles, ce qui rendait l'ascension dangereuse ; de plus les 8e, 9e et 10e marches étaient complètement brisées. Ce fut donc dans un intérêt de conservation bien entendue que l'on fit poser ce revêtement de noyer ; en même temps, on songea à la piété des fidèles en plaçant, de distance en distance, des vitres permettant de distinguer le marbre.

6o *La période contemporaine.* — *a) Pie VII.* — Ce pape, par décret de la S. C. des Indulgences du 2 septembre 1817, confirma et renouvela les concessions de Léon IV et de Pascal II.

b) Pie IX enrichit la *Scala Santa* d'indul-

[1] Fontana, *Opera,* lib. II, cap. 2.

gences par bref du 19 décembre 1856. Ce pontife gravit aussi la *Scala Santa* peu de jours avant la prise de Rome en 1870.

c) Léon XIII, par rescrit de la S. C. des Indulgences en date du 23 juillet 1898, s'est occupé aussi des indulgences de la *Scala Santa*.

II. Authenticité de la Scala Santa. — Nous parlons de la *Scala Santa* prise au patriarcat de Latran et transportée par Sixte V à la place qu'elle occupe aujourd'hui : cet escalier de marbre taché de sang, tel qu'il apparaît jusqu'au moment où il est transféré en 1589, est-il véritablement l'escalier du prétoire de Pilate sanctifié par les pas et arrosé par le sang du divin Sauveur, qui le monta et le descendit plusieurs fois dans sa passion? ou bien est-il simplement une *imitation* de l'escalier du prétoire?

I. Les partisans de l'imitation. — 1° *Le P. Bonavenia.* — On lit dans son *Guide de Rome :* « D'après une tradition *légendaire,* cet escalier *aurait* été transporté de Jérusalem à Rome par la pieuse mère de l'empereur Constantin, Hélène [1]. »

2° *Horace Marucchi :* — « On n'a sur ce monument aucun document antérieur au XIIe siècle. — Nous n'avons de témoignages clairs que ceux du moyen âge, XIIIe et XIVe siècles, qui mentionnent la *Scala Pilati.* Il est vrai que ce nom était donné aussi à d'autres escaliers, qu'il y en avait un par exemple au Vatican. On peut croire que tous ces monuments étaient autant d'*imitations* de l'escalier du prétoire [2]. »

II. Les partisans de l'authenticité. — C'est l'Eglise de Rome représentée par ses Pontifes, ses Saints et ses Congrégations. Dans la notice consacrée à la *Scala Santa* dans la *Raccoltà* on lit : « La *Scala Santa* est une des reliques les plus insignes de la Passion; elle est digne de toute notre vénération, parce qu'elle fut plusieurs fois arrosée du Précieux Sang du Rédempteur à la dernière heure de sa vie. Transféré de Jérusalem par les soins de l'impératrice Hélène, cet escalier fut d'abord placé dans l'ancien palais des Souverains Pontifes, près de la basilique de Latran [3]. »

Nous croyons que l'authenticité de cette relique peut être défendue au point de vue *strictement historique.*

1° C'est un fait avéré que l'impératrice Hélène chargea cinq navires de reliques de Notre-Seigneur et en enrichit les principales basiliques de Rome.

La translation de pièces de marbre démontées et isolées, comme sont les marches d'un escalier, n'avait rien qui répugne aux mœurs de l'époque, puisque Constantin lui-même fit transporter à Constantinople une quantité de monuments pris dans d'autres villes de l'empire.

D'ailleurs, il faut trouver de quoi charger les cinq navires dont parle la tradition, et ce n'est pas avec les autres reliques disséminées dans les églises de Rome que l'on y arrivera.

2° La tradition romaine a pour elle une possession qui fait foi en histoire, même en dehors des documents écrits.

Cette prescription historique est invoquée par Benoît XIV, qui la fait remonter jusqu'à Serge Ier (687-701), d'après les documents qu'il a sous la main. Mais il n'est pas dit que Serge Ier ait le premier établi cet escalier, ni que tous les documents anciens soient parvenus jusqu'à nous. D'autre part, c'est une règle pour les dévotions dont on ne retrouve pas l'origine, de les placer à l'époque historique qui leur convient.

3° D'ailleurs, les partisans d'une *imitation* de l'escalier du prétoire se trouvent dans une impossibilité absolue d'expliquer l'origine de cette imitation. Dans quel document historique ont-ils lu la description de l'escalier du prétoire pour arriver à en faire une reproduction exacte : dalles de marbre au nombre de 28 et couvertes de taches de sang?

Dans l'autre hypothèse, tout est clair. Sainte Hélène fait enlever à Jérusalem les 28 dalles de l'escalier du prétoire ; ce sont des dalles de marbre et elles ont gardé l'empreinte des gouttes de sang de la Passion. Elle les transporte à Rome et les offre à la basilique de Latran, sous le titre d'escalier de Pilate, *Scala Pilati.*

Le pape S. Sylvestre, qui est alors à la tête de l'Eglise romaine, fait reconstruire l'escalier du prétoire dans l'enceinte du patriarcat de Latran et le gravit à genoux : il est imité par ses successeurs, le clergé et les fidèles, qui se pressent au point de l'user avec leurs genoux. L'espace de trois cents ans qui sépare S. Sylvestre de Serge Ier est facile à combler.

Plus tard, les papes enrichissent cette pratique d'indulgences, comme on le dit de Léon IV (847-855) et de Pascal II (1099-1118).

Comme cette pratique de piété n'est pas à la portée de tout le monde, on sollicite l'autorisation de reproduire la *Scala Santa* de Latran et la concession des mêmes indulgences. Cette reproduction n'est explicable qu'autant qu'on a un prototype devant les yeux : celui de Latran.

4° L'instinct des saints qui ont visité Rome et qui ont tous été des fervents de la *Scala Santa,* est encore une preuve *morale* de l'authenticité de la relique : de fait, l'histoire n'indique pas de visite faite par les saints à la *Scala Pilati* que l'on signale au Vatican [1].

---

[1] Bonavenia, *Guide de Rome,* 1902, p. 82.
[2] Horace Marucchi, *Basiliques et églises de Rome,* p. 99.
[3] *Raccoltà,* n. 89, p. 135.

[1] Bibliographie. — *Raccoltà di orationi et pie opere per le quali sono concesse dai Sommi Ponteficei le SS. Indulgenze,* in-16, Roma, Tipografia poliglotta della S. C. de Propaganda fide, 1889, n. 89, p. 135. — Beringer, *Les Indulgences,* in-8, Paris, Lethielleux, t. I, p. 574. — Battandier, *Annuaire pontifical,* 1903, p. 116. — Barbier de Montault, *Œuvres,* t. I, p. 503-530. — Bonavenia, *Guide de Rome,* 1902, p. 81. — Marucchi, *Les basiliques et églises de Rome,* p. 99. — Mazucchoni, *Memorie storiche della* Scala Santa *et dell' insigne santuario di Sancta sanctorum,* Rome, 1840, in-8 de 88 pages. — Panvinio, *De Septem urbis ecclesiis.* — Sorc-

Q. — Un missionnaire raconte dans les *Missions Catholiques* (mars-avril 1913) qu'il a confessé 250 personnes en 5 h. 1/2, ce qui revient à dire qu'il n'a donné en moyenne à chacune que une minute un tiers. Ne parvenant pas à me rendre suffisamment compte d'une telle célérité, je prie le cher *Ami* de vouloir bien venir à mon aide en répondant aux questions suivantes :

1° Jusqu'où peut aller un confesseur pour gagner du temps au confessionnal et faire ainsi plus ample moisson d'âmes ?

2° Supposé des chrétiens instruits de leur religion, se confessant, en général, deux fois par an, s'examinant avec soin, ayant en outre la louable coutume de faire les actes de contrition parfaite et imparfaite (à ce propos, pourquoi, en France, aucun catéchisme ne contient-il de formule de contrition imparfaite ?), ensemble et avec l'aide d'un catéchiste, supposé, dis-je, tout cela, est-il permis, les jours où l'on craint de ne pouvoir confesser tout le monde, — *a)* de supprimer toute ou presque toute interrogation ; — *b)* de supprimer toute exhortation (dans la présomption, *in casu*, que même ceux qui ont eu à attendre plusieurs heures, que même les enfants ont entretenu ou renouvelé, au moins inconsciemment, l'acte de contrition) ; — *c)* de supprimer enfin quasi complètement le temps nécessaire pour réciter, pendant l'absolution, l'acte habituel de contrition, en se contentant de dire : « Ego te absolvo ab omnibus censuris et peccatis. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen ? »

3° En pareil cas, pourrait-on également, si l'on voit qu'un pénitent prend un peu trop de temps, l'arrêter dans son accusation un peu trop détaillée de péchés seulement véniels et lui demander de suite : « Avez-vous des péchés mortels ? » et si la réponse est « Non, » lui dire alors qu'on l'absout immédiatement pour que les autres pénitents qui attendent et qui ont peut-être plus besoin de se confesser le puissent tous, sans exception ?

4° En pays de mission, sous la zone torride par exemple, confesseurs et pénitents pourraient-ils se croire constitués, les jours de presse, en état « d'impuissance morale » excusant « ab integritate materiali confessionis, » par les motifs : — *a)* que les missionnaires sont peu nombreux ; — *b)* que leurs chrétiens sont éparpillés entre 20, 30, 40 et plus de stations distantes les unes des autres, par conséquent fatigantes à visiter ; — *c)* que, pour cette raison et pour d'autres, le confesseur ne pouvant ni venir souvent, ni rester longtemps, les fidèles n'ont pas le moyen pratique de se confesser suivant leurs besoins, qu'il importe donc, pour éviter à leurs âmes un détriment provenant uniquement d'une interprétation trop stricte d'une loi purement positive, de pouvoir, à chaque visite, confesser tous ceux qui se présentent ?

R. — Ad I. Quoi qu'il en puisse être du fait sur lequel se base notre correspondant pour nous poser ses diverses questions, nous ne pouvons répondre à la première que ce que répondent tous les auteurs, ce qu'a répondu en particulier l'*Ami* en 1908, p. 1105-1116 et 1169-1181, où il a traité à fond des fonctions ou du rôle du confesseur, en tant que juge, médecin, docteur et père. Le confesseur est tout cela au saint tribunal et il doit être tout cela pour toutes les âmes qui s'y présentent, bien que son rôle de médecin et de docteur puisse, en certaines circonstances, se réduire à fort peu de chose. Une minute 1/3 peut-elle suffire pour qu'il remplisse convenablement toutes ces fonctions et observe en outre les prescriptions rituelles imposées par l'Eglise dans l'administration du sacrement de Pénitence ?

C'est à cela que revient la première question.

Or, il faut répondre d'une manière générale que l'arithmétique ne peut être ici d'aucun secours, la question relevant de toute autre chose que les mathématiques.

On ne peut non plus la résoudre d'une manière absolue, c'est-à-dire fixer une mesure de temps, même approximative, qui convienne à tous ; car rien de plus relatif que les besoins des pénitents d'une part, et de l'autre que les aptitudes des confesseurs ; et c'est cependant de ces deux termes que relève toute la question.

Nous n'apprendrons rien à notre correspondant en lui disant que si l'on rencontre des pénitents bien formés à la confession, qui savent s'en tenir à ce qui est de rigueur, qui ont bien fait leur examen, se sont bien préparés par la contrition, qui sont d'ailleurs bien instruits de leurs devoirs et n'ont pas besoin d'être éclairés, ni même qu'on leur prescrive une ordonnance particulière pour les guérir de leurs maladies spirituelles, d'ailleurs peu graves, il s'en trouve d'autres dans des dispositions toutes différentes, peu instruits, ne sachant pas examiner leur conscience ni s'exciter à la contrition et au ferme propos, ou du moins n'ayant fait ni examen ni préparation d'aucune sorte, qu'il faut par conséquent interroger plus ou moins longuement, éclairer sur leurs devoirs, préserver de la rechute par des ordonnances appropriées aux maux de leur âme, etc.

Or il est manifeste que si l'on peut aller vite en besogne avec les premiers, même en remplissant bien convenablement son devoir, on devra fatalement donner aux seconds plus de temps, beaucoup de temps quelquefois, si l'on veut les guérir et assurer, autant qu'on le peut, leur persévérance dans le bien.

On voit par là déjà qu'il est impossible d'assigner d'autre mesure, en fait du temps à consacrer à chaque âme, que celle réclamée par son état, et donc qu'on n'en peut fixer aucune qui convienne à peu près à toutes les âmes, même en les sériant, car dans chaque série de pénitents on trouvera encore et toujours de très notables différences.

Ajoutons à cela que les confesseurs eux-mêmes sont loin d'avoir les mêmes aptitudes. On en trouve de très exercés, très perspicaces, très instruits d'ailleurs des règles de la morale et très habiles à les appliquer, doués d'un don de discernement peu commun : toutes choses qui leur permettent de remplir très convenablement le ministère de confesseur en un temps bien moindre que d'autres qui n'ont ni les mêmes connaissances, ni la même facilité de les utiliser, ni le même discernement, ni le même à propos, etc., et qui par conséquent ont besoin d'un temps plus considérable pour s'acquitter comme il convient de leurs fonctions au saint tribunal.

Cela suffit, croyons-nous, pour conclure qu'on

sino, *De Scala Santa*, Rome, 1672. — Théodore du Saint-Esprit, *De indulgentiis*, t. II, p. 50. — *Breve notizia delle sacre stazioni e della* Scala Santa, *estratta dal Mazzolari e dal Piazza*, Rome, 1846, in-32 de 84 pages.

ne peut avoir aucune base certaine pour dire *à priori* le temps qu'il faut, en moyenne, pour bien entendre la confession d'un groupe de pénitents dont les dispositions sont nécessairement diverses et qui peuvent tomber entre les mains d'un confesseur très expéditif, comme aussi d'un autre qui procède avec une lenteur sinon exagérée, du moins fort éloignée de la célérité du premier.

On concevra que dans l'ignorance où nous sommes des circonstances du fait concret, occasion de la question, nous nous abstenions absolument de le juger. Tout ce qu'on peut en dire, c'est que, en supposant des conditions très favorables du côté des pénitents et une dextérité peu commune du côté du confesseur, il n'y a rien de moralement impossible dans le fait cité, ni rien qu'on puisse raisonnablement condamner ; pas plus d'ailleurs qu'on ne peut s'appuyer sur lui pour se tracer à soi-même ou aux autres une ligne de conduite.

Ad II. Quelque presse qu'il y ait et quelque crainte qu'on ait de ne pouvoir entendre tout le monde :

1o On ne peut prendre comme règle de supprimer toute ou presque toute interrogation, quand même on saurait, d'une manière générale, que les pénitents sont convenablement préparés. Les interrogations sont chose absolument relative dans la confession, mais il est du devoir du confesseur d'y recourir toutes les fois qu'il le juge nécessaire au bien du pénitent qu'il a devant lui ou à l'intégrité de l'accusation. Et alors il doit y donner le temps voulu, sans se préoccuper des autres pénitents. Dès lors qu'il fait ce qu'il peut et ce qu'il doit, il n'est nullement responsable du retard que pourront être obligés de subir certains des pénitents qui attendent, tandis qu'il le serait de ne pas faire les interrogations demandées par l'état du pénitent qu'il a devant lui.

2o Il faut dire la même chose, proportion gardée, des exhortations qui, en soi, sont moins nécessaires que les interrogations, pour des pénitents comme ceux qui sont mis en scène dans la question.

3o Quant à la formule de l'absolution et au temps à laisser au pénitent pour faire l'acte de contrition, ce sont choses bien différentes.

Pour ce qui est de la formule, on peut très bien, dans ces moments de presse, omettre *Misereatur...* et *Indulgentiam...* avant l'absolution proprement dite, et *Passio Domini...* après ; mais il faut dire : *Dominus noster...* et tout le reste de la formule jusqu'à *Passio,* car rien n'autorise à employer, dans ces cas, la formule plus abrégée donnée pour les occasions de grave nécessité *in articulo mortis,* selon la rubrique du Rituel [1].

Au sujet du temps à donner au pénitent pour faire l'acte de contrition, il n'y a qu'à observer qu'aucun temps appréciable n'est requis pour cela au moment même où l'absolution est donnée, car le pénitent a dû s'exciter à la contrition avant la confession ou du moins y être excité *in actu confessionis* et avant l'absolution. Or, s'il en est ainsi, comme cela doit être, il suffit qu'il renouvelle *hic et nunc* intérieurement son acte de repentir que son attitude manifeste extérieurement, ou même simplement qu'il persévère virtuellement dans ce repentir pour que sa contrition soit suffisante et suffisamment manifestée par son attitude et la simple assertion qu'il se repent. Cela, on le conçoit, demande encore bien moins de temps qu'il n'en faut au prêtre pour prononcer la formule d'absolution et, par conséquent, ne peut être une cause de retard augmentant la moyenne du temps nécessaire à une bonne confession.

Relativement à l'observation faite « qu'aucun catéchisme, en France, ne contient la formule de la contrition imparfaite, » nous devons avouer qu'elle nous a assez étonné, car il semblerait beaucoup plus vrai de dire qu'il n'y en a aucun qui ne la contienne. Peut-être notre correspondant veut-il dire qu'il n'y a pas deux formules séparées et distinctes, l'une se bornant à énoncer les motifs de l'attrition et l'autre de la contrition parfaite, ce qui est très vrai. Mais quel avantage peut-il y avoir à séparer ainsi les deux ? Nous avouons ne pas le voir ; nous pensons même qu'il y aurait de sérieux inconvénients pour les âmes à les faire se contenter de l'acte d'attrition séparé de celui de la contrition parfaite... Mais ce n'est pas le moment de s'attarder à cette question.

Ad III. Les péchés véniels étant seulement matière libre et non obligatoire du sacrement de pénitence, ce que des chrétiens bien instruits n'ignorent pas, rien n'empêche que le confesseur, dans un moment de presse, invite les pénitents auxquels leur conscience ne reproche que des péchés légers, à en abréger l'accusation. Il peut le faire dans la confession elle-même pour chaque pénitent qui se trouve en cet état, ou avant d'entrer au saint tribunal en avertissant le groupe des pénitents réunis de réduire au minimum l'accusation de leurs fautes vénielles et même leurs demandes de conseils non urgents, pour ne pas prendre un temps qui pourra être beaucoup mieux utilisé pour d'autres. Encore faudrait-il veiller à ce qu'un pareil avertissement ne puisse amener les auditeurs à taire même ce qu'il serait nécessaire de dire, comme aussi veiller à procurer la validité de l'absolution, en s'assurant de l'existence d'une matière suffisante en ceux qui n'accuseraient qu'une ou deux fautes très légères.

Ad IV. Une seule réponse s'impose ici, nous semble-t-il : c'est que les motifs invoqués ne peuvent être admis comme raison suffisante pour excuser de l'intégrité de la confession, loin de là. Cette intégrité de droit divin oblige toujours, à moins d'une nécessité vraiment urgente pour un pénitent en particulier ou pour un groupe de pénitents, qui subiraient ou seraient fatalement exposés à subir un grave dommage du fait d'une confession intègre *hic et nunc* exigée.

Or, ici on ne se trouve nullement en face d'une

[1] Rituel Rom., tit. III, c. 2.

pareille nécessité, mais de considérations d'ordre général qui, si elles pouvaient entrer en ligne de compte, laisseraient finalement l'intégrité de la confession à l'arbitraire des confesseurs et des pénitents, non pas seulement en pays de mission, mais ailleurs aussi.

Sans doute la confession serait rendue par là plus rapide. Mais cette rapidité est-elle donc un idéal si enviable qu'on doive ou même qu'on puisse désirer lui sacrifier l'intégrité de la confession? Non certes, car en visant à la rapidité au point de lui sacrifier l'intégrité, on ne sacrifierait pas seulement celle-ci, mais aussi presque toujours ce qui assure le fruit d'une bonne confession.

Il va de soi que si l'on n'était plus tenu de viser à l'intégrité dans les circonstances indiquées par notre correspondant et autres semblables, il n'y aurait plus dès lors aucune interrogation permettant au confesseur de sonder, comme il le doit toujours, les vraies plaies des âmes. Il n'y aurait par suite aucun remède vraiment adapté aux besoins réels des âmes, dont le confesseur ignorerait les maux. Il n'y aurait aucune instruction donnée, même aux âmes qui en manqueraient au point de ne pas connaître les choses nécessaires au salut. Il n'y aurait aucune réparation imposée, même lorsqu'elle est exigée impérieusement. De sorte que, sous prétexte d'atteindre et de sauver plus d'âmes en supprimant l'intégrité, on aboutirait à un résultat tout opposé et on transformerait en poison le remède si miséricordieusement institué par le Sauveur Jésus pour guérir tous nos maux.

Que dans les occasions où il y a grande presse de pénitents, on s'efforce de gagner du temps pour venir en aide au plus grand nombre possible, rien de mieux, mais à condition que rien de ce qu'exigent le respect dû au sacrement et le bien des âmes ne soit sacrifié. A chacun de voir ce qu'il peut faire selon les diverses occurrences.

Q. — 1° Quelles sont à ce jour, en France, les églises élevées au rang de *basilique mineure* ?
2° En quoi consiste bien cette dignité ?
3° Quels en sont les avantages particuliers pour les fidèles? L'indulgence dite *toties quoties* est-elle (comme le prétendent quelques-uns) attachée à ces églises ?

R. — Ad I. Voici une énumération assez *complète* des églises qui ont reçu le titre de *basilique mineure* depuis le concordat de 1802 [1].

La première en date est la cathédrale de Paris (1805), les cathédrales de Valence (1847), de Montpellier (1847), d'Amiens (1854), d'Avignon (1854), d'Arras (1855), du Puy (1856), d'Orléans (1855), de Mende (1874), de Rodez (1874), de Chambéry (1875), de Saint-Brieuc (1875), de Perpignan (1875), d'Aix (1877), de Besançon (1877), de Nevers, de Vannes, de Périgueux (1897), de Poitiers (1911).

Parmi les églises *non cathédrales* qui ont le titre de basiliques mineures on cite les églises : Saint-Seurin de Bordeaux (1873), N.-D. du Sacré-Cœur à Issoudun (1874), Saint-Remy de Reims (1870), Saint-Pierre de Saintes (1870), Saint-Epvre de Nancy (1874), de Paray-le-Monial (1875), N.-D. d'Afrique à Alger (1875), la Daurade à Toulouse (1876), Saint-Quentin à Saint-Quentin (1876), d'Apt (1877), Sainte-Anne d'Auray (1874), N.-D. de Lourdes (1874), N.-D. de Bon-Encontre au diocèse d'Agen (1875), N.-D. de la Salette, Saint-Sernin à Toulouse, Saint-Nicolas à Nantes, N.-D. de Fourvière (1897), Sainte-Clotilde à Paris (1898), de Neuvy-Saint-Sépulcre, diocèse de Bourges (1910), Saint-Amable de Riom (1911), des SS. Ferréol et Fergeux, près de Besançon (1912), Notre-Dame de la Blanche à Faverney, diocèse de Besançon (1912), Notre-Dame d'Avenières à Laval (1898), etc.

Ad II. Les *privilèges* des basiliques mineures sont la *préséance,* le *pavillon,* la *clochette* et la *cappa* canoniale. Ils ont été énumérés par le décret de la S. R. C. du 27 août 1836, *Lucerina,* n. 2744, qui résume un décret du 22 mai 1817, non publié dans la collection officielle : « Nomine privilegiorum, gratiarum, præeminentiarum, exemptionum, indultorum ceterorumque similium, quæ continentur in Litteris apostolicis in forma Brevis expeditis favore alicujus ecclesiæ ad gradum Basilicæ minoris elevatæ venire : *conopæum,* omni tamen auri et argenti ornato ab eo excluso, *tintinnabulum* et *usum* cappæ magnæ. »

1° *La prééminence.* — Les basiliques majeures précèdent les basiliques mineures et celles-ci toutes les autres églises, à l'exception des cathédrales en raison du siège épiscopal. Cette préséance vaut même en dehors du diocèse.

Entre elles, elles se classent selon l'ancienneté de la concession, sans tenir compte du qualificatif *perinsignis* donné à quelques-unes.

2° *Le pavillon.* — Ce pavillon est un immense parasol dont l'armature de bois est recouverte de bandes alternativement rouges et jaunes. Les pentes, découpées en lambrequins frangés tout autour, sont aux mêmes couleurs, mais contrariées en sorte qu'un lambrequin jaune correspond à une bande rouge et réciproquement. Sur ces lambrequins, on peint ou l'on brode à volonté le nom latin, les armoiries et le titulaire de la basilique.

Le pavillon reste à demi ouvert, formant une espèce de pyramide. La partie supérieure se termine par un globe, surmonté d'une croix, le tout en cuivre doré. Il est porté en tête de toutes les processions intérieures et extérieures, excepté aux cérémonies funèbres, par un employé de l'église, vêtu d'une grande robe ou sac de toile blanche, lié à la taille par un cordon blanc ou une lanière de cuir. On le tient aux deux mains à hauteur de la poitrine et, pour ne pas fatiguer le porteur, la pointe de la hampe appuie sur un licol de cuir rouge passé autour du cou.

Le jaune et le rouge ne sont pas des couleurs de fantaisie choisies de préférence à cause de leur éclat, mais bien celles du gouvernement pontifical. Le Saint-Siège en a hérité de l'ancienne Rome ; ce

[1] Nous ne prétendons cependant pas à l'exactitude absolue et nous pouvons faire quelques oublis involontaires.

sont aussi les couleurs du Sénat romain. Lorsque Napoléon Ier les eut usurpées pour son royaume d'Italie, Pie VII crut devoir y substituer le blanc et le jaune, qui sont restés les couleurs de l'Etat, mais seulement au point de vue militaire, pour les bannières et les cocardes, car la Chambre apostolique et l'Etat lui-même ont conservé le pavillon à bandes jaunes et rouges comme insigne principal.

La concession des couleurs pontificales primitives et traditionnelles ainsi que du pavillon emportent donc, de soi, l'idée d'une sujétion plus immédiate au chef de l'Eglise, au moins moralement parlant, puisque, par un acte de pure bienveillance de sa part, il est loisible aux églises qu'il veut honorer, d'arborer sa livrée.

D'après le décret du 27 août 1836, le pavillon des basiliques mineures ne doit avoir ni or, ni argent. Cette restriction est faite pour distinguer les basiliques majeures, dont le pavillon a des bandes en drap d'or et en velours cramoisi avec des franges d'or autour des lambrequins, tandis que les basiliques mineures n'emploient que la soie, même pour les galons et pour les franges. Le pavillon est l'insigne le plus important ; il distingue si bien à lui seul les basiliques, qu'il en a pris le nom et que, dans le langage de Rome, on dit tout naturellement *basilica* pour signifier un pavillon.

3o *La clochette.* — Cette clochette est aussi un insigne réservé aux basiliques mineures. Dans les processions, elle accompagne et précède toujours le pavillon. Elle est également portée par un homme vêtu comme celui qui porte le pavillon, qui est aussi chargé de la faire tinter. Sa hauteur est à peu près de la taille humaine et elle se compose de trois parties : le *bâton,* que le porteur tient à deux mains appuyé sur la poitrine ; la *cloche* de métal suspendue à poste fixe avec un cordon attaché au battant pour la sonner ; enfin un *beffroi* de bois sculpté et doré, où sont peints d'un côté le titulaire de la basilique, et, de l'autre, le cartouche avec le pavillon. Il est rare, à Rome, que ce petit beffroi ne soit pas travaillé avec beaucoup d'art. Quant à la clochette, rien ne distingue la couleur de son métal et son poids n'excède pas quelques livres.

La clochette appartient à toutes les basiliques mineures, quelles que soient leur affectation au culte et leur clergé.

4o *La* cappa *canoniale.* — Cette *cappa* n'est que pour les basiliques mineures où il y a un *chapitre.* En France, aujourd'hui, ce n'est que dans les églises cathédrales.

Cette *cappa* canoniale est différente de la *cappa* épiscopale. De fait, dans son diocèse, l'évêque porte la *cappa magna* déployée, tandis que les chanoines n'ont droit qu'à la *cappa* retroussée, en signe de sujétion et d'infériorité.

La *cappa* canoniale est identique, pour la forme, à celle que portent les chanoines de Saint-Pierre du Vatican. Le chaperon est en hermine sans mouchetures, avec doublure de laine violette et de la soie rouge à l'intérieur du capuchon ; celui-ci s'attache à l'épaule droite. Le corps même de la *cappa* est en laine violette (mérinos, escot, etc.), et jamais en soie, matière également interdite à l'évêque. Il est réduit à une large bande plissée avec une queue que l'on plie et ramène sous le bras gauche où on la suspend à un ruban de soie violette. Cette queue ainsi relevée prend le nom significatif de *tortillon,* qui indique très nettement l'aspect, et les chanoines ne peuvent la laisser libre que pour l'adoration de la croix le Vendredi Saint.

En été, le chapitre quitte la *cappa* et met alors la *cotta,* garnie de dentelles, par dessus le rochet, qui suivant l'usage romain est toujours orné de dentelles. C'est ce qu'une coutume constante impose à tous les chapitres qui ont l'usage de la *cappa.*

Quelques chapitres préfèrent la *cappa* d'été à la *cotta.* Pour cela, ils ont dû adresser une supplique. Un indult spécial est donc nécessaire pour cette concession particulière et, dans ce cas, le chaperon, dépouillé de son hermine, est en soie rouge cramoisie par dessus et en laine violette par dessous.

Ad III. Les concessions étant de stricte interprétation et les déclarations de la S. C. des Rites ne parlant d'aucune *indulgence* accordée de *plein droit* aux basiliques mineures, celles-ci ne peuvent s'en prévaloir [1].

Q. — 1o Paul pépiniériste vend ses produits fort cher, d'après des catalogues élogieux et mensongers en beaucoup de points. Pierre lui achète, à crédit, pour 40 f. de groseillers et pour 50 f. 52 plants de vigne, alors que les autres vendeurs vendent cinq ou dix centimes chaque plant de ce genre. Il accepte ce prix exagéré parce que Pierre assure que ces plants sont exceptionnels et d'un grand rendement. Il lui achète aussi, en payant à l'avance, pour 30 f. de plants d'asperges, parce qu'il est promis à ceux qui paient comptant, qu'on remplacera gratuitement les griffes qui ne réussiront pas.

Le tout fut planté et cultivé avec soin ; les groseillers ont prospéré, mais les asperges et la vigne ne réussirent point et même il fallut arracher cette dernière parce qu'au lieu du grand rendement annoncé, elle ne donnait — après six années d'entretien — que des grappilles de raisins sans valeur.

Il y a de cela dix ans. Paul a oublié de réclamer son paiement et n'a point été payé. Pierre veut le solder, mais il croit qu'il est juste de ne lui donner que la somme de 10 f. Voici son raisonnement :

Je ne dois pas les 50 f. pour la vigne, j'ai été trompé. J'ai été trompé pour les asperges : on m'a (par erreur ou volontairement) envoyé des griffes qui étaient mortes, et aucune n'a réussi ; et le vendeur, puisque je ne lui ai pas demandé de les remplacer, doit me restituer mes 30 f. d'achat. Puisque je lui suis vraiment redevable de 40 f. pour les groseillers, je garde sur cette somme 30 f. pour ma compensation et je lui envoie le reste sans autre explication. Si l'on me dit que je n'agis pas justement, je suis prêt à solder à Pierre tout ce que je lui redois.

Que faut-il dire à Pierre ?

2o Le même Pierre s'occupe parfois de la vente des livres d'occasion ; possédant peu d'adresses d'ama-

[1] S. R. C., n. 2744. — Cf. *Ibid.* le *votum* d'un consulteur, t. IV, p. 357. — Duballet-Tachy, *Traité des choses ecclésiastiques,* n. 23-24. — Barbier de Montault, *Traité de la construction des églises,* t. I, p. 486.

teurs, il demande à un libraire de livres d'occasion la communication de ses adresses, et comme ce dernier les lui refuse, il se les fait donner secrètement par son employé et il en use avec profit. Il demande s'il est injuste d'agir ainsi ?

R. — Ad I. Avant de donner une réponse définitive à ce qui nous est demandé, nous devons faire quelques remarques préalables.

1° Toute fraude dans le commerce est défendue ; et il y a fraude lorsque par des catalogues mensongers on amène un acheteur à payer des marchardises réellement plus cher qu'elles ne valent.

2° Il n'est pas permis de vendre quelque chose au delà de son prix *maximum*. Sans doute, ce qui est d'une bonté exceptionnelle a aussi une valeur réelle exceptionnelle, mais valeur cependant que le bon sens ou le sens commun peut apprécier, et il y a injustice si ce prix-là est dépassé. Or il nous semble bien que Paul a commis ainsi dans les ventes à Pierre de vraies injustices, et que celui-ci a réellement le droit de réduire à leur juste valeur *maxima*. Nous ne comprenons pas surtout comment il a pu vendre 50 f. 52 plants de vigne alors que les autres vendent 5 ou 10 cent. chaque plant. En tout cas, Pierre a été singulièrement trompé sur ces plants qu'on lui promettait devoir être d'un grand rendement, puisqu'après six années d'entretien ils n'ont produit que des grappilles de raisins sans valeur, et qu'il a été obligé de les arracher.

3° Quant aux plants d'asperges, puisque le vendeur lui a envoyé des griffes mortes et dont aucune n'a réussi, Pierre a été trompé et de soi ne pouvait rien devoir pour cela. Mais d'un autre côté il s'est mis dans son tort en ne mettant pas à même de les remplacer le vendeur qui, étant payé comptant, avait promis de remplacer gratuitement les griffes qui ne réussiraient pas.

Il est bien sûr que Pierre, ayant été injustement lésé, a droit de ne pas payer à Paul les 40 f. entiers qu'il pourrait lui réclamer en s'en tenant à la lettre des marchés conclus. Mais a-t-il droit de lui retenir 30 f. ? Son raisonnement n'est pas parfaitement juste, puisqu'il s'est mis aussi dans son tort. Mais il est dans de très bonnes dispositions, puisqu'il ajoute : « Si on me dit que je n'agis pas justement, je suis prêt à solder tout ce que je lui redois. » C'est une chose qui ne peut être jugée que par à peu près. Si les 10 f. ne sont pas envoyés, nous aimerions qu'il en ajoutât encore 5 ou 10. S'ils sont envoyés et qu'il croit avoir payé bien suffisamment tout ce qu'il doit, nous le laisserions dans la bonne foi, d'autant plus que nous serions assez porté à croire que Paul a bien pu lui faire tort injustement de tout ce qu'il retient. Mais nous trouverions bon qu'il consultât encore quelqu'un qui étant sur les lieux et pouvant s'aboucher avec lui, pourrait être mieux à même de juger sainement.

Ad II. Pierre pouvait fort bien chercher à connaître des amateurs qui pourraient lui acheter ses livres ; un libraire à qui il demande des adresses refuse de les lui communiquer ; Pierre n'agit certainement pas avec délicatesse en se les faisant donner secrètement par son employé. Mais y a-t-il eu là injustice ? Nous ne le croyons pas, parce que nous ne croyons pas que l'employé fût tenu *ex justitia* à garder le silence sur le nom des amateurs qu'il connaissait, ou avec qui son maître était en relation. Il en serait autrement si la communication de ces listes avait causé du tort au libraire, en permettant à Pierre de vendre des livres que sans cela les amateurs auraient achetés chez le libraire.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Laure, par Emile Clermont. — In-12 de 417 p., 3 f. 50. — Paris, B. Grasset.

Le Chemin de Paix, par Maurice Vallet. — In-12 de 307 p., 3 f. 50. — Paris, libr. des Saints-Pères.

I. — *Laure* est un roman qui a paru dans la *Revue des Deux Mondes* au printemps de cette année. Et à peine l'eut-on entrevu, qu'on parla fort de lui. On en parla même pour le grand prix de littérature de l'Académie française (ce prix que l'on appelle parfois le *Gobert littéraire,* par analogie avec le « Gobert » sans épithète, qui doit aller à une œuvre historique), « destiné, dit le protocole, à récompenser un roman ou toute autre œuvre d'imagination en prose, d'une inspiration élevée, publiée au cours des deux années précédentes. » Ce que le protocole ne dit pas, mais ce qui était dans les vues de l'Académie quand fut institué ce prix, c'était qu'on l'attribuerait de préférence à un jeune écrivain de qui les débuts permettraient des espérances. Et l'auteur de *Laure,* M. Em. Clermont, réalise bien ces conditions : il a écrit une œuvre d'une inspiration incontestablement très élevée, et il est un débutant, puisqu'il n'a publié encore, avant *Laure,* qu'un roman, *Amour promis,* et une étude sur *Rome et Napoléon III* (c'est un ancien élève de l'Ecole normale). Il était donc en bonne voie d'obtenir le grand prix (qui l'an dernier alla, comme nos lecteurs se souviennent, à *L'Elève Gilles,* de M. André Lafon). Mais la gauche de l'Académie (car il y a une gauche, à l'Académie), M. Lavisse en tête, n'était point de cet avis ; et, faisant appel au droit que l'Académie s'est réservé de récompenser au besoin une œuvre d'un écrivain connu et même célèbre, elle proposa le *Jean Christophe* de M. Romain Rolland, dont le dixième et dernier volume venait de paraître. Et d'autre part, quelques voix de la droite de l'Académie étant allées à *L'Appel des Armes,* œuvre d'ailleurs très méritante (malgré quelques outrances) d'un jeune officier catholique, M. Ernest Psichari (petit-fils de Renan), il arriva que *Jean Christophe* l'emporta sur *Laure,* à une voix de majorité. Et nous avons confiance que le verdict de l'Académie ne vaudra pas un lecteur de plus à ce *Jean Christophe,* qui est fastidieux, qui est un fatras, qui fut beaucoup plus lu et mieux goûté de l'étranger (Allemagne et Belgique) que de la France, et qui ne se lit pas sans péril pour la foi et pour les mœurs : l'auteur y a tout mis de la génération qui va disparaître, « ses vices et ses vertus, dit-il lui-même, sa pesante tristesse, son orgueil chaotique, ses efforts héroïques et ses accablements sous l'écrasant fardeau d'une tâche surhumaine : toute une somme du monde, une morale, une esthé-

tique, une foi, une humanité nouvelle à refaire. Voilà ce que nous fûmes. Hommes d'aujourd'hui, jeunes hommes, foulez-nous aux pieds et allez de l'avant. Soyez plus grands et plus heureux que nous. Moi-même, je dis adieu à mon âme passée ; je la rejette derrière moi, comme une enveloppe vide. La vie est une suite de morts et de résurrections. Mourons, Christophe, pour renaître. »

Laure est un roman d'analyse, et d'une analyse extrêmement déliée et profonde, comme nous n'en avons point eu depuis Benjamin Constant et Stendhal, aux antipodes d'ailleurs d'*Adolphe* et de *Le Rouge et Le Noir*, — tout imprégné d'une spiritualité chrétienne que n'ont jamais daigné honorer d'un coup d'œil ces deux païens de Constant et de Stendhal, — encore que M. Clermont lui-même ait à fortement compléter et préciser ses notions sur ce point.

Laure, c'est Laure. Elle a une sœur sans doute, Louise : l'une et l'autre habitent, avec leur père et leur grand-père, un château du Bourbonnais. L'une et l'autre « donnaient tout de suite l'impression d'une grande abondance d'âme. » Mais c'est sur Laure tout de suite que se concentre, pour ne s'en plus détacher, toute l'attention : Louise est plus enjouée, plus avenante, plus demoiselle du monde, en attendant qu'elle soit femme du monde, gardant tout juste de religion ce qu'en gardent beaucoup de femmes du monde. Laure, frêle et silencieuse, est plus concentrée. Elle est un mystère. Elle se sent un mystère pour elle-même ; et si nous ajoutons tout de suite qu'elle est restée mystère pour M. Em. Clermont lui-même, nous aurons formulé d'un mot la critique capitale, la seule critique que nous voulions adresser à ce livre.

A cette âme, à Laure, il a manqué le directeur expérimenté qui l'eût aidée à débrouiller les replis de son cœur, à s'orienter, à travers la richesse et la profusion de ses vagues aspirations, vers les lignes précises de la spiritualité chrétienne.

Et cela, n'ayant pas été fait par le directeur, restait la tâche de l'analyste. L'analyste nous peint cette âme telle qu'elle est, telle qu'elle se voit. Mais précisément il eût fallu qu'il y vît plus profond et plus clair qu'elle-même. Il eût fallu qu'il vît exactement ce qui a manqué à Laure ; et le voyant, sa peinture en eût pris des contours plus nets. Je ne crois pas que M. Em. Clermont l'ait vu ; il a le goût des richesses de la spiritualité chrétienne ; mais il ne semble les connaître encore que par le dehors.

Cette Laure, elle a toujours eu, dès sa prime jeunesse, le goût de la spiritualité, le sens de l'invisible ; elle a toujours éprouvé comme une sorte d'enveloppement de l'infini, un immense désir de perfection à tout prix, et même d'héroïsme, mais tout cela, à l'état d'aspiration imprécise. — « Elle était de ces natures singulières et rares que les inquiétudes supérieures attirent et tourmentent et pour qui la noblesse d'âme et de vie constitue le plus essentiel des besoins... Ce qui faisait le cas de Laure exceptionnel, c'est que, au cours de sa jeunesse, ces aspirations spirituelles avaient éclos en elle *spontanément comme une fleur inconnue, à peu près sans secours ni révélation étrangère*, et s'étaient développées presque librement. » (p. 22). Eh oui ! voilà le malheur, et la lacune : c'est que dans ces choses il faut un « secours » extérieur, une direction et que, de règle générale, il est dans les voies ordinaires de la Providence que même les Saints y aient recours. — « Les détails de la vie quotidienne la touchaient peu, et même on obtenait difficilement qu'elle y portât attention et intérêt » (p. 33) : ceci n'est pas sain, et ce n'est pas à ce trait que se reconnaissent les mystiques authentiques, tous gens pratiques et bien ordonnés : sainte Thérèse passait, avec une aisance toute divine, du troisième ciel au plumeau ou à la queue de la poêle... Que de réflexions dans ce volume, seraient ainsi à annoter, à compléter ! Il y manque quelque chose ; il manque au peintre de Laure ce qui a manqué à Laure elle-même. C'est très beau, très grand, très élevant, trop imprécis seulement. On sort de cette lecture sur une impression nuageuse, par trop confuse. Ce ne serait pas une lecture pour âmes vaporeuses, portées à s'absorber dans des rêveries sans contours et sans but, inaptes à discipliner, à contenir, à préciser leurs aspirations. Mais aussi, les esprits positifs, trop enclins à s'enfermer dans le côté pratique des choses, en seront émus et remués salutairement ; et ils s'écrieront, comme le cousin Marc à la page finale : — « ... Mais pour ceux qui n'ont qu'une vie simple et commune, *cela seul est déjà une grande chose de savoir que vous* (Laure) *existez*. Votre désintéressement absolu, et une destinée si dangereuse et si haute, confèrent une sorte de dignité à ceux mêmes qui ne vous imiteront pas. »

Et là-dessous, sous ces altitudes vertigineuses d'aspirations indéfinies, une intrigue palpitante, une intrigue qui est la pureté même, et qui captive comme ne le fera jamais tableau d'intrigue passionnelle. Et cette scène du père à son lit de mort, du père, voltairien endurci, qui a d'abord refusé tout secours religieux et qui cède enfin aux instances bien-aimées de sa Laure, — de Laure qui fait en ce moment vœu d'entrer en religion si son père reçoit les derniers Sacrements... Tout cela est admirable ; et, littérairement parlant, abstraction faite de la critique fondamentale que j'ai formulée plus haut du point de vue théologique, ce roman est un chef-d'œuvre. Et il y a la langue, incomparablement distinguée, — trop distinguée, serait-on tenté de dire, d'une perfection trop soutenue... Mais non, il ne saurait y avoir trop de distinction, et l'on ne conçoit vraiment pas d'autre langue mieux appropriée à l'expression de sentiments si grands, si exceptionnels.

II. — *Le Chemin de Paix* est un roman d'ardente inspiration catholique. Le héros, un jeune homme de convictions indomptables, formule, au début du livre, son programme (p. 49) :

« Nous sommes quelques-uns ici, nous sommes beaucoup en France qui, ayant souffert des maux que vous stigmatisez, avons juré de refaire en nous l'harmonie, afin qu'elle se refasse dans la nation. Le plus grand nombre est sorti des maisons religieuses... D'autres sont venus des horizons laïques, assoiffés d'idéal précis et d'autorité. Nous allons vers de la douleur, vers des sarcasmes et de l'ironie, mais sans cet illuminisme sentimental où tant se sont perdus. Les prêtres nous guident ; nous avons l'impression de travailler pour une grande cause. Nous tomberons, hélas ! comme les autres ; je suis venu ce soir l'âme endeuillée par une de ces défections. Mais nous garderons assez d'énergie pour revenir à la lumière. Nous n'aurons pas la superstition de la philosophie qui depuis 89 empoisonne notre vie nationale... »

Il y a, en face, le type du bourgeois conservateur, ennemi de tout progrès parce que le progrès suppose un effort : — « En attendant que la société soit devenue ce que vous la rêvez l'un et l'autre (le jeune catholique militant et la féministe anarchiste), il faut vivre. Je n'aime le changement ni en politique, ni en religion. Je dis que vos théories sont la ruine de l'ordre, — du mien si vous voulez, — et cela suffit... J'ai la prétention d'être aussi bon citoyen que toi, mon ami : je paye mes impôts et j'ai les principes religieux que m'a donnés mon père. Je m'en contente et n'éprouve point du tout le besoin d'avoir une génération de petits saints et d'anarchistes à l'eau bénite. Sur ce, gardez vos idées et passez-moi le fromage. » — « Pauvre oncle ! plaisantera ensuite la nièce anarchiste, dire qu'il est persuadé accomplir tout son devoir parce qu'il a mangé, dormi et lu son *Petit Journal !...* »

Et il y a donc cette anarchiste, femme divorcée, qui va mettre son emprise sur notre jeune homme. C'est

par elle qu'il va tomber, lui qui s'est conservé pur, non d'ailleurs sans luttes héroïques, à l'âge où tant de ses camarades sombraient ! Mais, après bien des errements, après des assauts qui l'ont poursuivi jusque sur les marches de Saint-Pierre-de-Rome, il se relèvera ; et son vieux maître expirant, l'aumônier du cercle, le consacrera de nouveau pour les grandeurs de l'apostolat auprès d'âmes plus jeunes que la sienne et qui restent exposées aux mêmes angoisses, aux mêmes doutes, aux mêmes fautes.

Toute cette histoire est admirablement mise en scène, avec une connaissance parfaite du cœur humain et de la morale chrétienne. Et il y a là un type de prêtre incomparable, modèle achevé de dévouement et de tact, d'énergie et de douceur, de clairvoyance et d'indulgence. Ces pages sont bien faites pour exercer une impression profonde et salutaire sur des jeunes gens de vingt-cinq ans. Et quant à tous ceux de nos confrères qui ont à prendre contact avec la jeunesse de nos œuvres, ce que nous venons de dire leur laisse assez entrevoir tout ce qu'ils trouveront ici.

L'Enfant chargé de chaînes, par François Mauriac. — **L'autre Werther,** par Marie Simon-Müller. — **Le Songe d'Attis,** par Reynès-Monlaur. — **Le Sénateur Sonerva,** par Hilma Pylkkænen. — **L'Héritage de Tippou Akbar,** par Georges Richet. — Vol. in-12 à 3 f. 50. — Paris, B. Grasset.

La Route s'éclaire, par Henri Soulié. — In-16 de 270 p., cartonnage élégant, couverture en couleurs, 2 f. 50. — Paris, B. Grasset.

I. — M. François Mauriac est l'un de nos brillants écrivains d'avenir et l'un des jeunes catholiques dont le nom se présente un des premiers au bord de nos souvenirs quand nous évoquons les espérances que fait concevoir la génération montante. Il est très artiste, et cultive peut-être outre mesure l'écriture artiste ; mais c'est là un travers plus aisé à corriger que le défaut opposé. Il ne nous avait donné encore que deux volumes, des vers : *Les Mains jointes* et *L'Adieu à l'Adolescence,* — des vers où M. Faguet a pris occasion de saluer en lui « l'étoffe d'un grand poète..., qui peut se rendre maître des qualités incomparables que le destin a mises en lui et nous donner un poète tout à fait dans le goût de Lamartine. » (*Revue des Deux Mondes,* 1er nov. 1912). — Il nous donne aujourd'hui son premier roman.

Roman ? Oh ! si l'on veut, en ce sens que le cadre est d'imagination. Mais, d'intrigue, il n'y en a pas. *L'Enfant chargé de chaînes,* c'est un jeune étudiant en Sorbonne, candidat à la licence ès lettres, peu laborieux, curieux seulement et dilettante, dévoré d'analyse et volontiers ennuyé, prompt à se dégoûter de tout, catholique à peu près, très à peu près, machinalement plus que par conviction forte, aimant à flirter avec tout ce qui, sans rompre ouvertement avec l'Eglise, se donne pourtant des airs d'être en marge de l'orthodoxie, posant pour le moderniste entendu, affilié un temps à une association *Amour et Foi* (*alias* sillonisme) qu'il sait être suspecte aux évêques, versant ensuite à un amour facile et aux joies des restaurants de nuit (oh ! cela nous est dit en termes tout pudiques : simple allusion discrète)... Un indicible dégoût le prend ; l'idée de la mort le frôle... Oui, pourquoi ne meurt-il pas ? pourquoi a-t-il peur de la mort ?....

C'est là que la grâce de Dieu le terrasse : « Pourquoi ai-je peur de la mort ? Ce n'est pas la petite angoisse du dernier hoquet qui me fait reculer. Est-ce de Dieu que j'ai peur ?... Est-ce de Vous, mon Dieu, que j'ai peur ?... »

« Mon Dieu, pour que je vous retrouve, il a fallu que tous mes appuis fussent brisés. Après avoir franchi vainement le seuil des pires joies, ce cœur misérable s'abîme en Vous... car il ne me reste rien, si ce n'est Vous vers qui, ce soir, l'instinct du salut vient de me jeter, si souillé, mais tout en larmes... Isolement du cœur dont je mourais, silence effrayant de ma solitude qui m'avez permis d'entendre l'appel passionné de mon Sauveur, comme je vous bénis à cette heure, et comment faire pour vous garder ? » (p. 209-213).

Le lendemain matin, il jette toutes ses faiblesses « dans la nuit d'un confessionnal. ».

Une retraite dans une maison de jésuites, aux portes de Paris, achève l'œuvre, secoue ses chaînes, l'oriente vers une vie nouvelle, aiguillonnée par l'horreur de son égoïsme d'antan et le sens aigu de ses responsabilités... Il ne s'est jamais déclaré contre Dieu ; mais les incrédules, à la vue de chrétiens tels que lui, quelle idée ont-ils pu avoir d'une religion qui produit de si misérables disciples ! Il n'a jamais pratiqué d'autre doctrine que celle du paganisme. Riche, il a été le mauvais riche, vivant loin de ses frères, au milieu d'un luxe abondant et facile. Intelligent, il ne s'est appliqué qu'aux travaux qui lui plaisaient, avec nul autre souci que de s'y plaire. Ami, il n'a considéré ses amis que pour sa joie : « Ce furent des objets à mon usage — ces âmes immortelles que j'aurais pu sauver !... »

II. — *L'autre Werther :* œuvre d'une chrétienne qui a pensé être apologiste. Elle a voulu mettre, dit-elle elle-même, dans le cœur de son Walther les mêmes affres qui ont poussé au suicide le Werther de Gœthe ; et elle l'en fait triompher par la foi : c'est la foi qui retient au bord de l'abîme ce désespéré d'amour. L'intention est louable, et le livre est d'une écriture pathétique ; mais nous souhaiterions à l'auteur de faire un usage plus pratique de son talent. Le *Werther* de Gœthe est mort, et bien mort ; et il était bien superflu de le ressusciter, fût-ce pour lui accorder les honneurs de la sépulture chrétienne.

III. — L'auteur du *Rayon,* dans son nouveau roman, étudie l'âme grecque. Elle en écarte évidemment les corruptions ; mais enfin, ce sont bien des Grecs que l'on entend parler ici, avec les images familières de leurs poètes et de leurs artistes, sous la forme mesurée, légère et nette de leur esprit. *Le Songe d'Attis,* c'est la rencontre de l'Invisible ; c'est une de ces rencontres qui se produisaient à travers le monde, à mesure que la grande nouvelle y était annoncée et que ceux qui étaient assis à l'ombre de la Mort se levaient, attirés par la lumière de la Vie. C'est sous la forme de la beauté que Mlle Monlaur nous montre l'âme grecque cherchant le Dieu inconnu, de même que l'âme juive allait à Lui à travers les Prophètes. Les âmes grecques n'ont pas fait toutes au Divin Message le même accueil : il n'y a pas deux âmes humaines dont la similitude soit parfaite, mais il y a pourtant des traits de race incontestables ; et ce que nous savons de la civilisation grecque nous permet de croire que le cas d'Attis fut typique de beaucoup. Il est très beau et très touchant.

Mlle Monlaur offre ces pages « à tous ceux qui, croyants ou incroyants, mettent le Christ à la cime de leurs pensées, le cherchent et l'appellent, peut-être même sans le connaître distinctement, et défendent de la poussière du chemin la trace de ses pas... »

IV. — *Le Sénateur Sonerva...* Nous sommes en Finlande. C'est un roman patriotique, dont l'action se déroule au cours des années 1898-1905. Ce qu'est la question finlandaise, quelle acuité elle a prise depuis l'avènement du tsar actuel Nicolas II, depuis que les Russes, au mépris des traités et des serments, prétendent ravir au Grand-Duché ses libertés et le réduire à l'état de province russe, tout lecteur le sait, — en France surtout, où nous avons toujours prodigué des trésors de sympathie à la liberté des autres nations. Voir *Ami* 1912, p. 1049, ce que nous avons dit de la

campagne menée par M. Werner Sœderhjelm et par les écrivains qui sont groupés autour de lui. L'opposition entre les deux tempéraments, russe et finlandais, est plus intense que jamais. Et certainement, à lire les écrivains finlandais, à écouter aussi les Français qui ont visité ce pays, il y a tout autrement de vertus patriarcales dans le peuple finlandais que dans l'administration russe. Ce que sont ces vertus, cette endurance, ce courage lent mais indomptable, cette longue patience du colon penché sur l'un des sols les plus ingrats du monde, cette âpre probité, cet esprit d'ordre et de discipline sociale qui se traduit jusque dans une fidélité étonnante aux lois de l'hygiène, et cette intensité de patriotisme : on en aura un tableau qui n'est pas du tout romanesque, qui ne sent pas sa romancière de profession, mais qui n'en porte que mieux la conviction, — dans le livre de Mme Hilma Pylkkænen.

V. — M. G. Richet : un débutant, qui tout de suite révèle un vigoureux brin de plume, avec un goût de romanesque et d'irréel qui s'assagira plus tard. Tippou Akbar est un vieux brahme qui a légué au héros de notre roman, sir Herbert Wallis, un pouvoir surnaturel, le pouvoir effrayant de lire dans le cœur des hommes... Au fond, sir Herbert ne lit rien du tout ; il soupçonne seulement, mais à jet continu. Et le pouvoir reçu en legs ne lui sert qu'à torturer les siens, ses serviteurs, ses amis, sa fiancée, sa mère, pour pénétrer leurs pensées les plus secrètes ; et quand il les a mises à nu, le désespoir s'abat sur lui...

Une suprême expérience encore : il regarde en son propre cœur à lui, et n'y découvre que tares intellectuelles et morales, vices et hontes...

Un remède unique : la mort. Il se laisse glisser dans les eaux du Némi, qui désormais gardent à jamais, en leurs profondeurs inviolées, le secret de Tippou Akbar.

Une voix sortie de l'onde lui a ouvert, avant qu'il mourût, les yeux sur son erreur :

« Lire dans le caractère des hommes, ce n'est pas y chercher et y découvrir les instincts mauvais, les mille imperfections d'une nature abandonnée à toutes les incohérences et à toutes les tentations, ce n'est pas y puiser les raisons de juger et de haïr : non, lire dans la conscience des hommes c'est au contraire savoir comprendre la détresse de leur âme angoissée, qui, affamée d'absolu, ne rencontre jamais ni la paix, ni le repos... »

VI. — *La Route s'éclaire :* œuvre bien touchante, et délicatement écrite. On nous présente, à la première page, un vieux célibataire de trente-huit ans, qui jusque-là a mené dans Paris la vie de bâton de chaise. Le remords le prend, il a essayé d'y résister, l'appel divin s'est fait plus fort, c'est la voix de son enfance qui remonte à son cœur, cette voix qui « lui parlait du Père céleste qui a fait le ciel pour les étoiles et le cœur de l'homme pour la pureté. » Il quitte Paris pour la campagne, pour les paysages enchanteurs de Thonon. Le calme de la nature agit sur son âme, puis la piété de ces villageois, les visites aux églises des hameaux, le son de l'Angelus, des prières d'enfants... Il retrouve là-bas une amie d'enfance de sa mère ; et cette amie a une nièce, une idéale jeune fille, qui se dévoue aux enfants des pauvres... Notre célibataire mendiera pour lui-même un peu de ce dévouement. C'est « la route qui s'éclaire »... Atteint mortellement dans un accident de montagne, il mourra, un matin de Noël, dans la paix des Anges.

Sans doute, c'est très touchant, mais un peu « roman, » comme on voit. Il est certain que la Providence peut mettre, sur les pas de nos plus dévoyés, de ces jeunes apparitions qui sont annonciatrices de salut ; mais c'est là une fortune qu'il ne faudrait pas trop escompter à l'avance : autrement ce serait péché de présomption. Ces comptes-là ne réussissent qu'à ceux qui ne les ont pas faits. Ce n'est pas au pécheur à fixer le chemin du retour, ni à décider que ce retour s'accomplira par des yeux de jeune fille. Et pas plus à la jeune fille qu'au pécheur ces sortes de comptes ne sont salutaires : dans un ménage mixte, c'est plus souvent le conjoint gâté qui déteint sur l'autre. Une jeune fille engagée sans qu'il y ait de sa faute dans un de ces mariages mal assortis, aura sans doute, par la vertu des sacrements, toutes grâces voulues pour travailler efficacement à la sanctification de l'époux rebelle. Mais ce sont des grâces sur lesquelles elle n'a pas le droit de compter si elle s'engage légèrement, sans raison grave et proportionnée, dans une union de ce genre.

La Maison, par Henry Bordeaux. — **Les Contes de Minnie,** par André Lichtenberger. — **Demi-stériles.** *Les Croquebignard,* par le Dr Poirier de Narçay. — **Les Gédéon.** *Histoire d'une famille immigrée,* par Antoine Yvan. — **Plutôt la Mort.** *Roman japonais,* par Tokutomi Kenjiro. — **Sur le Seuil de l'Amour,** par Jean Morgan. — **L'Absente,** par Henriette Bezançon.— **Le Masque doré,** par Claude Nisson. — **La Splendeur douloureuse,** par Henri Allorge. — Vol. in-12 à 3 f. 50. — Paris, Plon.

I. — Un pénétrant moraliste, le P. Ferchat, S. J., synthétisait l'an dernier, — dans un volume publié sous ce titre admirablement choisi : *Le Roman de la famille française,* — l'œuvre entière de Henry Bordeaux (voir *Ami* 1912, p. 670).

La Maison est un nouveau chapitre de ce « Roman, » un nouveau chant de cette épopée. Dirons-nous que c'en est le chant final ? Il le mériterait ; il serait le digne couronnement de l'édifice, si les ennemis qui montent à l'assaut de cet édifice lui-même, à l'assaut de « la famille française, » n'étaient innombrables et ne se renouvelaient incessamment, et si M. H. Bordeaux n'avait le don prestigieux de nous amener à découvrir toujours des richesses nouvelles, des ressources inépuisables dans ce domaine qui est le sien, dans « la maison. »

Ce qui est sûr, c'est que jamais il ne s'était élevé à une telle hauteur, ou mieux, à une telle profondeur. Jamais il n'avait mis en lumière si pleine, si grave et tout ensemble si éblouissante, la nécessité de la tradition familiale, sa beauté majestueuse et douce, sa puissance de sauvegarde et de formation.

Jusqu'ici, c'est surtout dans l'âge mûr qu'il avait situé la genèse et l'éclat des passions qui tendent à déchirer, à désorganiser le foyer.

Cette fois, c'est une âme d'enfant qu'il nous ouvre. C'est dans une âme d'enfant qu'il nous montre les premiers germes des désordres possibles. C'est dès l'enfance qu'il faut graver dans ces petites âmes le culte de la famille, l'impression profonde, indélébile, de la tradition familiale, de la dépendance familiale, de l'ordre familial, qui un jour sera leur salut, — dès l'enfance, parce que dès ce moment-là l'ennemi peut être là qui guette, et parfois tout près de nous, dans le sein de la famille elle-même.

La Maison, c'est, sous forme autobiographique, le tableau d'une enfance disputée entre deux ascendances opposées. François Rambert a un père qui est le modèle des pères, un type de chef de famille, aussi doux et mesuré que fort, et une mère qui réalise l'idéal de la mère chrétienne. Mais il a aussi un grand-père qui ne connaît que Rousseau et l'individualisme à la Rousseau, la souveraineté de l'individu, l'affranchissement de tout lien social, aussi bien du lien familial que du lien religieux : pour cet homme, il n'y a rien au monde, rien que lui et la libre nature, la nature dont il se dit le maître et le propriétaire, puisqu'il en jouit sans avoir même le souci de s'en occuper. Pour cet homme, la « maison » ne compte pas plus que l'église : à l'un des tournants palpitants de ce livre, alors que par suite de ses malversations financières la

maison, la vieille maison des ancêtres est au moment d'être vendue, lui, parmi l'angoisse des siens, négligemment : — « Oh ! moi, qu'on habite cette maison ou une autre, ça m'est complètement égal. »

A ce grand-père, le père a beau imposer silence devant l'enfant : le malheureux vieillard s'oublie bien de temps en temps, et chaque fois l'enfant en reçoit des impressions qui ne s'effacent pas. Et puis, vers la douzième année, à la suite d'une pleurésie qui l'a mis à deux doigts de la mort et qui nécessite un régime de vie au grand air et de larges promenades à travers bois, l'enfant est confié au grand-père, sous engagement de ne parler jamais politique ou religion. Et grand-père en effet se met à faire à l'enfant un délicieux cours de botanique ; il connaît toutes les fleurs, les mousses, les champignons... Mais parmi les fleurs, et peut-être sans qu'il l'ait prémédité, comment ne laisserait-il pas se glisser ses chimères, ses utopies, son misérable romantisme à la Rousseau ?...

Si bien que l'adolescent en vient à prendre en dégoût sa famille et toutes les idées que l'on professe dans sa famille. Hormis grand-père, rien plus ne l'intéresse à la « maison. » A la « maison » il préfèrerait, pour un peu, la roulotte de romanichels où il a aperçu une jeune bohémienne dont le regard l'a séduit. Il se dérobe à la tendresse maternelle ; l'inquiétude même qu'il cause à son père devient pour lui un sujet de vanité... On le voit au moment de se perdre, quand une crise suprême dénoue la situation : son père tombe malade, victime de son dévouement au chevet des typhiques... Et c'est là, au chevet de ce père admirable, que s'opère la réaction définitive, décisive... Le jeune homme rentre dans l'ordre, « comme un soldat, prêt à déserter, reprend sa place dans le rang sous l'œil de son chef... Ce soir-là, ma foi dans la maison fut la foi dans la Maison éternelle où revivent les morts dans la paix... » (P. 431, 453).

La « Maison » l'emporte, et le jeune homme est sauvé... Le dénouement est heureux, dans le volume imprimé : l'est-il toujours, dans la vie ? L'héritier d'un nom respecté a failli tout perdre, et non point par l'effet d'une perversion préméditée, voulue, savamment conduite, mais insensiblement, sans presque s'en douter. Il n'y a rien d'éloquent et de poignant comme ce tableau d'une jeune âme qui se déracine graduellement et se détache de tout ce qui a fait la noblesse et le bonheur des siens, qui s'en détache en toute sécurité, sans commotion violente, dans une lugubre inconscience de son malheur. Et il y a de l'inconscience jusque chez le grand-père ! Quelle leçon pour tant de gens qui se permettent des propos inconsidérés devant les enfants ! *Maxima debetur puero reverentia*... Juvénal, quand il écrivait ce beau vers, visait surtout ce qui est de nature à souiller l'innocence de l'enfance : sur ce terrain-là, grâce à Dieu, on se surveille encore, parce que l'on sait que les enfants entendent aisément, même à demi-mot, — tandis que l'on s'imagine pouvoir impunément devant eux parler sans respect ou avec un demi-respect de la foi, des choses de la foi, des choses et hommes d'Eglise. Quelle illusion ! Méditez *La Maison*.

II. — *Les Contes de Minnie* sont bien gentils, très gentils, mais pas autre chose ; et l'on mesure ici la distance entre une œuvre simplement gentille et des œuvres comme cette *Maison* qui est très gentille, elle aussi, qui, comme toute vie d'enfant, est émaillée d'anecdotes pittoresques et de traits amusants, mais qui par ailleurs est si ardemment pénétrée de la plus haute préoccupation morale... Donc les *Contes de Minnie* sont tout à fait gentils : histoires de bêtes d'abord, histoires d'enfants ensuite.

Histoires de chats, et non point de chats farouches, comme furent les chats de feu Baudelaire, mais de chats modèles, qui n'étalent que des instincts tendres, harmonieux et sympathiques, des amours de chats. Et encore que M. Lichtenberger ne soit point de ces sociologues qui ne voient dans leurs animaux domestiques que des trucs commodes pour dire aux hommes des ironies ou des férocités, cependant il y a beaucoup à apprendre en compagnie de ces chats. D'abord le chat est un animal philosophe ; et j'ai souvent remarqué que les livres qui parlent chats sont riches, très riches de substance psychologique. De grands politiques comme Richelieu ont adoré les chats ; et je serais surpris qu'un Machiavel ne se fût point mis à leur école avant d'écrire son *Prince*. Mais les chats de Minnie ne sont point des chats politiques ; et S. François d'Assise ne les eût point exceptés de ses tendresses pour toutes les créatures du Bon Dieu.

Et les histoires d'enfants sont tout à fait charmantes aussi, écrites dans une langue où tous les enfants se reconnaîtront, cependant que les grandes personnes y goûteront un style excellent.

III. — *Les Croquebignard*. En sur-titre : *Demi-stériles*. En sous-titre : *Famille moderne*. Roman à thèse, donc. Un critique littéraire trouverait même, du point de vue littéraire, que c'est trop thèse. L'auteur, médecin de profession, n'est sans doute point un professionnel du roman. Son héros, M. Croquebignard, héritier unique d'une riche famille d'armateurs boulonnais, veut des enfants, ne voit que là le salut de la famille comme le salut du pays ; mais personne n'en veut autour de lui, ni sa femme, ni sa mère, ni sa belle-mère. Et il discute à perte de vue avec elles, à tour de rôle. Il met la religion en cause, et se déconcerte de voir que c'est lui, l'homme qui a sans doute des principes mais qui enfin ne les pratique pas, c'est lui qui veut des enfants, tandis que ces trois dames n'en ont point voulu et n'en veulent pas et avec cela reçoivent l'absolution... Il y a du vrai en ceci. Mais l'auteur y insiste trop, généralise trop, octroie trop de portée à cet argument : n'importe quel prêtre lui dira comment ces dames s'y prennent pour extorquer une absolution qui d'ailleurs est nulle : simplement elles mentent au confesseur. ... En somme, ce livre laisse une impression assez mêlée. Les arguments anti-conceptionnels y sont présentés avec plus de force peut-être (plus de passion si l'on veut) que la thèse orthodoxe du Monsieur. C'est une lecture qui pourra éclairer nos confrères sur la mentalité régnante en certains milieux, mais qui ne devra être permise qu'à bon escient.

IV. — *Les Gédéon :* œuvre curieuse, qui semble écrite avec l'impartialité d'une histoire et sur le ton qu'on eût pu prendre pour narrer les faits et gestes de la XXX^e^ dynastie égyptienne. C'est le tableau de la lente et tenace ascension d'une famille juive, immigrée d'Orient à Paris : l'aïeule, avec son patois judéo-allemand et une dent de Moïse qu'elle a conservée, dans son exode, comme un talisman infaillible ; le bon rabbin Bérézinx, un passionné de la France libérale où il lui paraît que son troupeau doit trouver une nouvelle terre de Chanaan ; le père Blum, brocanteur de la vieille école, qui entretient, à l'occasion, des danseuses ; Déborah, servante au cabaret de Gédéon père, puis princesse Vilna (ou peu s'en faut) ; son fils Marcel, un des leaders de la Droite à la Chambre ; Josépha, pécheresse dont on nous montre trop aisément les faiblesses rachetées par une naïveté douteuse ; Joseph Gédéon, un type comme l'Elie Magus de Balzac et qui se fait signer par un grand couturier hébreu un billet meilleur que celui de La Châtre : « — Dans toutes les vies d'hommes, il est un moment où l'occasion de la fortune se présente. Ce moment passe et ne revient plus. Il faut savoir le saisir sans tarder. » (p. 274). — Très pittoresque, et fort authentique.

V. — *Plutôt la mort*... « Les défauts de ce roman sont multiples, » dit l'auteur dans la préface de la centième édition japonaise. Et les défauts de la traduction française sont innombrables : c'est dommage, car l'auteur est actuellement le plus goûté des écri-

vains japonais, et son œuvre en treize ou quatorze ans a atteint le chiffre de 200 éditions. Il ne flatte pas son pays ; et le Japon qu'il nous présente n'a plus rien à voir avec les japoniaiseries de *Madame Chrysanthème*. L'intrigue de son livre se noue autour de la tyrannie que les belles-mères là-bas font peser sur les jeunes épouses. La belle-mère japonaise est, paraît-il, la plus belle-mère de toutes les belles-mères du monde ; et l'on en voit une ici, en effet, qui, en l'absence de son fils, répudie de sa pleine autorité la jeune femme. Désespoir du jeune homme, à pareille nouvelle ; mais la sentence de répudiation a été portée, elle est irréformable. Cela nous semble incroyable, et nos drames les plus noirs ne nous ont jamais exhibé rien de pareil. Mais il paraît que c'est ainsi. Il y a beaucoup à réformer au Japon, et non pas seulement chez les belles-mères : la corruption, assure l'auteur, est partout et décide de toute affaire d'Etat. Avec cela, il nous décrit, au cours de la guerre sino-japonaise, des scènes magnifiques d'héroïsme, de mépris de la mort, d'abnégation.

VI. — *Sur le Seuil de l'Amour :* récit tout de pureté et de dévouement. Ce « seuil de l'amour, » qui si souvent s'encombre de choses d'une propreté douteuse, reste ici tout virginal. C'est l'histoire d'une jeune fille, orpheline, qui se dévoue pour l'éducation de son frère plus jeune, à peine adolescent encore ; qui, pour subvenir à cette éducation, s'astreint à conquérir en Sorbonne la licence préparatoire au professorat ; qui, toujours pour ce frère aimé, refuse la plus idéale, la plus légitime des demandes en mariage .... Puis, quand le frère, à vingt ans, est enfin en mesure de se faire une carrière et ne répond d'ailleurs au dévouement de sa sœur que par une ingratitude inconsciente qui était à prévoir, la jeune fille entre au couvent et devient religieuse hospitalière. — Voilà le canevas du livre. Mais là-dessus l'auteur a brodé les épisodes les plus variés, les plus pittoresques, très amusants souvent, et toujours innocents et purs.

VII. — *L'Absente :* œuvre de sérieuse portée morale : vise à mettre en lumière les malheureuses conséquences des formules de fausse indépendance qui semblent régir aujourd'hui l'évolution sentimentale de la femme. C'est l'histoire d'une jeune fille que des parents faibles ont gâtée, que défendent mal ensuite des habitudes religieuses empreintes de trop de formalisme, et qui cède vite à l'entraînement des relations mondaines, à Paris ou à Biarritz, et ne tarde pas à affirmer sa volonté de *vivre sa vie* sans s'inquiéter des cœurs qu'elle broie et des deuils qu'elle sème : — elle est l'éternelle « absente » qui, même dans les courtes trêves qu'elle accorde à sa passion, montre qu'elle est ailleurs que dans le cercle familial..., jusqu'à ce qu'un jour tout soit fini, sans remède. Sa mère, mélancoliquement :

« L'amour !... De mon temps, les jeunes filles ne prononçaient guère ce mot sans rougir... Elles y rêvaient beaucoup, il est vrai... Mais leurs rêves étaient très blancs, en somme... Aujourd'hui, avec le divorce non seulement possible mais facile, l'équivoque est partout. La jeune fille moderne peut se dire, en regardant le mari de son amie : — Il sera peut-être le mien dans quelques années... *Mad* n'est pas l'enfant ignorante et faible, victime d'un entraînement passager. Nous lui avions pardonné, nous lui offrions ici l'oubli du passé, la reprise de la vie au point où elle l'avait interrompue... Elle n'avait que faire d'indulgence, de pardon. Elle acceptait — que dis-je ? — elle réclamait toutes les conséquences de son erreur, comme des droits, comme des devoirs... Et puis, tout à coup, elle s'est tue... Et enfin, elle est partie... » (p. 150-152).

VIII. — *Le Masque doré :* pose un cas de conscience pénible, et qui n'est pas chimérique : que penser d'une éducation qui, sous prétexte de vague philanthropie, isole une enfant de ses origines troubles, les lui laisse complètement ignorer, les lui dissimule tenacement, lui fait une existence d'apparence dorée... provisoirement ? — Provisoirement : car le réveil est inévitable ; et que sera ce réveil ? Voici l'histoire : Violette est fille d'un ouvrier qui s'est laissé embaucher par l'anarchie et a été exécuté pour jet de bombes homicides. Elle était enfant alors. Une vieille demoiselle Genevoise l'a adoptée, l'élève dans un luxe aimable et souriant, lui cache soigneusement, à elle et à tout le monde, la tragédie de son berceau, lui met au visage un « masque doré »,... jusqu'au jour où la jeune fille, impérieuse, exige enfin la clef du mystère... Affolée, elle se jette dans les flammes d'un incendie que son imprudence vient d'allumer ; elle y échappe, mais meurt de ses brûlures, repentante heureusement... Belle œuvre, imprégnée d'un sentiment chrétien aussi profond que délicat : — « Si moi aussi j'avais un Dieu ? » se dit Violette, que la vieille Genevoise a élevée sans religion ; et c'est son fiancé, un fiancé idéal, qui la conduit à l'église. Magnifiques tableaux de nature alpestre.

IX. — *La Splendeur douloureuse.* Des vers. M. H. Allorge est un vrai poète. Ses vers jaillissent de source et ne sont que la traduction des frémissements de son âme. Et cette âme ne frémit qu'à des contacts très purs et très hauts. Sept parties dans ce recueil : *Elévation ; L'éternel féminin* (il y a là un « refrain d'amour » comme tout jeune homme en a chanté quelque jour, mais qui ne signifie rien) ; *Fresques et vitraux ; Art et nature ; Aspects italiens ; Souvenirs grecs ; Plus près du ciel* (hymne à la gloire des aéroplanes)... Et de tout cela se fait une « splendeur douloureuse, » puisqu'à tous nos essais et à tous nos succès se mêle la souffrance, la vision et le sentiment de l'idéal toujours plus haut et qui se dérobe toujours à notre faiblesse.

Pour prendre une idée de sa manière, voyez ces quelques vers de la charmante *Légende de la sauge*. Nous sommes dans la Fuite en Egypte. Les soudards d'Hérode sont aux trousses de la Sainte Famille : où chercher un refuge ? A peine quelques fleurs sur ce sol stérile... La Vierge s'approche de la rose :

« Belle rose, fleur sans rivales,
Elargis tes feuilles royales,
Epanouis-toi, pour cacher,
Mon enfant, qu'on veut égorger !
— Non, répondit la rose altière ;
Les soldats, de leurs mains grossières,
En cherchant ton fils, faneraient
Ma corolle, et l'effeuilleraient... »

La Vierge va à l'œillet... :

— « Non, dit l'œillet d'un ton peu tendre ;
Je n'ai pas le loisir de t'entendre ;
Car je suis en train de fleurir ;
Ton abord pourrait me ternir.
Vois cette sauge misérable :
Elle peut t'être secourable. »

La Vierge va à la sauge, « fleur humble entre les fleurs agrestes » :

« Epanouis-toi, pour cacher
Mon enfant, qu'on veut égorger. »
La sauge s'étendit, ses feuilles s'élargirent,
Elle crut, se haussa, s'épanouit si bien
Que la Mère et son Fils sans peine s'y blottirent
Et que les criminels soldats n'y virent rien.
Quand ils furent bien loin, sortant de sa cachette,
La Vierge s'en alla, mais dit auparavant :
« Sois bénie à jamais, sauge, bonne saugette,
O fleur des pauvres, fleur qui sauvas mon enfant ! »
Et c'est depuis ce jour que la sauge bénie
Possède, pour guérir, de très grandes vertus,
Et sauve les enfants de mainte maladie,
Comme jadis elle a sauvé l'Enfant Jésus.

Le « Journal, » par E. Langevin. — In-16 de 166 p., 1 f. — Lille, éditions de *Romans-Revue*.

Quelques écrivains de ce temps, par Emile Poiteau. — In-12 de 308 p., 3 f. 50. — Paris, B. Grasset.

I. — La vaillante maison de *Romans-Revue* poursuit ses *Etudes sur les revues, journaux et magazines*. Nous en sommes au nº 4 : après les *Annales*, le *Petit Parisien*, le *Petit Journal*, c'est aujourd'hui le tour du *Journal*.

Demandez à n'importe qui quels sont les deux journaux qui font le plus de mal en notre pays : on vous répondra sans hésiter que c'est le *Journal* et le *Matin*. Et c'est vrai. D'autres journaux sont aussi mauvais et plus violents que ceux-là ; mais ils sont peu lus, ou ne recrutent leurs lecteurs (la *Lanterne*, par exemple) que dans des milieux d'étage infime où il n'y a plus rien à gâter. Le *Matin* et le *Journal* sont, au contraire, aux mains de beaucoup de gens qui croient se respecter.

Le *Journal* et le *Matin* sont frères amis. Ils furent jadis frères ennemis : rivalité de boutique, question de gros sous. Des mois durant, en 1910, le *Journal* avait mené campagne contre le *Matin*. Le *Matin* semblait faire le mort ; mais c'était pour mieux préparer son coup. Et ce coup fut génial.

Un beau jour, sur les grands boulevards, de bruyantes équipes de camelots crient une nouvelle feuille intitulée *Le Journal des satyres*. Titre alléchant et trouvé à merveille pour le public cosmopolite, anglo-saxon ou tudesque, qui encombre ces parages. Et le titre ne trompait pas son monde : les clients en avaient pour leur argent... Si bien que la police est saisie de l'affaire ; et le parquet doit intenter des poursuites contre la nouvelle feuille...

C'est alors que le *Matin* entre en scène et démasque ses batteries : c'est lui-même, lui, le *Matin*, qui a imprimé le *Journal des satyres*, et il ne l'a composé que de contes et nouvelles pris dans le *Journal* (contes publiés le plus souvent sous la signature Ch.-H. Hirsch). Et il cite les nºs du *Journal* où il a cueilli, non sans répugnance (il en coûtait à sa pudeur bien connue), avec des pincettes, ces fines fleurs d'ordures... Cris de fureur et applaudissements.

Le *Journal* ne perd pas contenance. Il intente un procès au *Matin* : celui-ci, prétend-il, a dénaturé ses textes en les tronquant ; il les a additionnés de points de suspension et de feuilles de vigne qui feraient croire à des horreurs, comme si le *Journal* était capable d'horreurs ! On va au Palais. Affaire sensationnelle. Et c'est le *Matin* qui est condamné.

Après quoi on fit la paix. Car, comme disait notre vieux Mathurin Régnier,

> Corsaires attaquant corsaires
> Ne font pas du tout leurs affaires.

Le traité de paix est d'août 1912 : le *Matin* s'engageait à payer au *Journal* trente millions en quinze annuités, moyennant quoi les deux feuilles allaient marcher de compagnie, se prêter leurs services de renseignements, reportage, etc.

Trente millions, c'est un beau denier, allez-vous dire. Oui ; et voilà qui vous ouvre des jours sur la puissance financière de cette sorte de presse.

Le *Matin* n'était pas qualifié pour faire le procès du *Journal* : corsaire attaquant corsaire... Le procès du *Journal*, on le trouvera dans la brochure de M. Langevin : pour l'instruire absolument complet, il eût fallu le huis clos. M. Langevin a écrit pour le grand public des honnêtes gens ; et il en dit assez, largement assez, pour les éclairer. C'est un réquisitoire qu'il faut d'abord lire nous-mêmes, puis faire lire en milieux sérieux. Aux lecteurs et surtout aux lectrices qui prétendent ne demander au *Journal* qu'un régal artistique et littéraire, il faut être en mesure de prouver que nous ne sommes pas dupes de leur affectation de candeur. Dans le grand œuvre d'assainissement qu'a entrepris la maison de *Romans-Revue*, il n'y avait rien de plus urgent, ni qui mérite plus profondément la reconnaissance des honnêtes gens, que cette série d'études sur les revues et journaux.

II. — M. E. Poiteau est un de nos jeunes journalistes catholiques, déjà connu par deux ou trois romans d'honnête propagande (voir *Ami* 1912, p. 1062). Son recueil d'aujourd'hui ne ressemble pas aux « mélanges de critique » qui pullulent sur le marché : plus que de la critique, c'est de la biographie. Il nous y trace, de quantité de gens, un *curriculum vitæ* qu'on est tout heureux de pouvoir suivre avec cette précision : Barrès, Bordeaux, Faguet, Clemenceau, Bazin, Doumic, Mirbeau, Mæterlinck, H. de Régnier, Loti, Drumont, Richepin, Léon Daudet, etc. Il a des convictions, et vigoureuses, qui ignorent l'art des compromissions veules et des complaisances traîtresses : témoin le médaillon qu'il consacre à l'abbé Lecigne (un des plus sympathiques chapitres du volume) ; témoin encore les études, justement sévères, données à Mgr Duchesne, ou à M. Sangnier : — « Il a été (M. Sangnier) le papillon de nuit qu'attire la vive clarté, mais qui se brûle les ailes et tombe lamentablement... Il a voulu refaire des expériences qui ont été faites et refaites mille fois. Il a voulu fondre dans le même creuset le rêve et la réalité, la chimère avec la raison... »

LITURGIE

Q. — Peut-on chanter la messe des morts pour la Croix-Rouge un dimanche *de ea ?*

R. — Cette messe de *Requiem* demandée par les Dames de la Croix-Rouge en faveur des soldats morts sur les champs de bataille, rentre dans la catégorie des anniversaires largement dits que les corporations sont autorisées à faire célébrer une fois dans l'année pour leurs membres défunts. En conséquence, on peut chanter cette messe un dimanche dont on fait l'office comme au Psautier, à condition qu'il y ait dans l'église une autre messe de paroisse. (Cf. S. R. C., 2 déc. 1891, n. 3753, ad V, et 3755, ad I).

Q. — 1º La fête de S. Joachim célébrée le dimanche dans l'octave de l'Assomption, quel verset dire à Prime, et quelle doxologie donner aux hymnes ?

2º En 1914, la Commémoraison de la Passion de N.-S. en concurrence avec la fête de l'Apparition de N.-D. de Lourdes aura les Vêpres entières avec mémoire de celle-ci. Quelle doxologie dire à Complies ?

R. — Ad I. L'office de S. Joachim qui est récité ce jour-là, et le dimanche qui a droit à y être commémoré, n'ayant pas de verset propre à Prime, ni de doxologie propre aux hymnes, vous direz le ℣ *Qui natus est de M. V.* et la doxologie *Jesu tibi sit gloria* de l'Assomption. (Rubr. nouv. corrigées, Tit. VII, n. 1).

Et n'objectez pas que, à la messe, on ne dit cependant pas la Préface de l'Assomption. Le cas ici n'est plus le même. Le dimanche a une préface propre qui est celle de la Trinité ; et comme il est commémoré et que l'Assomption ne l'est pas, la Préface du dimanche l'emporte. (S. R. C., 9 fév.

1912, ad III; 22 mars 1912, ad VI; 19 avril 1912, ad XIII).

Ad II. Le cas est résolu par la rubrique, Tit. VII, n. 1. La Commémoraison de la Passion ayant les Vêpres entières, vous direz à Complies sa doxologie propre : *Sit laus Patri.*

S'il s'agissait, au contraire, de l'Oraison de N.-S. au jardin des Oliviers en concurrence avec l'Apparition de N.-D. de Lourdes, cette fois la doxologie, à l'hymne de Complies, serait *Jesu tibi,* parce que la fête de l'Oraison, tout en ayant les Vêpres entières, ne jouit d'aucune doxologie propre.

Q. — 1° Un religieux, qui fête sous le rite double la B. Marguerite-Marie le 17 octobre, peut-il chanter ce même jour la grand'messe de la Bienheureuse dans une chapelle *semi-publique* de pensionnat et de sœurs désireuses d'en faire la fête, quoiqu'elles suivent l'Ordo du diocèse, où ce jour-là il y a sainte Hedwige sous le rit double ?

2° Il y a des prêtres qui, au salut du Saint-Sacrement, se lèvent avec tous les assistants quand on chante le *Magnificat ;* est-ce liturgique ?

R. — Ad I. Le religieux dont s'agit ne peut dans la chapelle semi-publique où il célèbre chanter la messe de la B. Marguerite-Marie, dont il a récité l'office au Bréviaire ; mais il doit se conformer au calendrier de la chapelle des sœurs qui assigne pour ce jour-là l'office de sainte Hedwige sous le rit double.

Ad II. Les prêtres qui au salut du Saint-Sacrement se lèvent au chant du *Magnificat* ne font que se conformer aux décrets. (S. R. C., 6 nov. 1908, n. 4224).

Q. — Un aumônier de religieuses chargé officiellement du service de la chapelle et n'ayant pas d'autre titre canonique, soit de vicaire ou de curé, doit-il, en vertu du décret du 23 janvier 1903, n. 4106, renoncer à l'Ordo du diocèse et se procurer le *Propre de l'Ordre* pour *quotidiennement* en réciter l'office comme les religieux, ou bien ne doit-il faire que le Titulaire et le Fondateur avec octave ?

R. — L'aumônier séculier dont il s'agit suit l'Ordo de son diocèse, mais il y ajoute la fête du Titulaire de la chapelle, comme un curé ajoute au sien le Titulaire de son église, sous le rit de 1re cl. avec octave. Il en est de même des saints Fondateurs de l'Institut auquel appartiennent les Moniales, comme cela ressort du décret précité n. 4106, et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter notre réponse de la p. 815; mais l'aumônier n'a pas à s'occuper au Bréviaire du *Propre* des religieuses.

Nota. — Pour célébrer la fête liturgique du Titulaire, il faut que la chapelle, si elle n'est pas consacrée, soit au moins solennellement bénite suivant le cérémonial marqué au Rituel, Tit. VIII, ch. 27.

Q. — Les Ordos ne s'accordent guère au sujet de la fête de N.-D. des Sept-Douleurs au IIIe dim. de septembre.

Est-elle fixée au 3e dimanche liturgique ou au 3e dimanche *réel ?*

R. — Elle est fixée au 3e dimanche de septembre selon le calendrier civil. (S. R. C., 21 sept. 1842, n. 2848). Supposons que le 1er septembre tombe le dimanche, ce 3e dimanche sera le 15; si au contraire le 1er septembre est un lundi, ce 3e dimanche sera le 21, qui est le 4e dim. liturgique; et en raison de l'occurrence de S. Matthieu, Notre-Dame est renvoyée cette année-là au lundi 22. (Nouv. rubr., Tit. III, n. 3).

Q. — L'*oratio imperata* ordinaire, ou imposée par l'évêque, quand cesse-t-elle ? Doit-on la dire jusqu'à ce qu'il révoque l'ordre donné, ou bien l'obligation cesse-t-elle au bout d'une année ?

R. — L'oraison commandée par l'évêque cesse : 1° quand il meurt ou est déchargé de l'administration du diocèse[1]; 2° quand le but visé par la récitation de cette oraison est obtenu, v. g. la cessation d'un fléau, comme une excessive sécheresse ou des pluies persistantes. Hors de là, si aucune limite n'a été fixée par lui, elle se récite tant qu'il ne donne pas ordre contraire. (Cf. Lehmkuhl, t. I, n. 72).

Q. — Une personne âgée et infirme vient chaque matin à la messe. Elle désirerait communier fréquemment; mais à cause de la difficulté d'accéder à la Sainte Table, vu le nombre des marches et la crainte d'une chute au retour (comme cela est déjà arrivé), elle s'en dispense à son grand regret.

Puis-je, après la communion des autres fidèles *intra missam,* quitter le sanctuaire et aller la communier à sa place, ou dois-je attendre la fin de la messe ?

R. — Il semble que vous pouvez licitement porter la communion à cette infirme qui ne peut quitter son banc, après l'avoir donnée aux fidèles *intra missam;* car un prêtre célébrant dans une chapelle d'hôpital peut distribuer la communion aux infirmes occupant les chambres d'où l'on peut voir ou au moins entendre le prêtre à l'autel. (S. R. C., 7 fév. 1874, n. 3322, ad II; 11 mai 1878, n. 3448, ad VIII).

Q. — Deux choses, entre autres, m'ont frappé dans le nouveau Martyrologe :

1° P. CXXXIII de l'édition Vaticane, à la suite d'un certain nombre de mentions nouvellement ajoutées, on lit : « Festum sacratissimæ et individuæ Trinitatis et Octava Pentecostes. » Cela va-t-il changer l'ordonnance de l'office et de la messe du jour ?

2° P. CXLII, voici bien autre chose ! Il s'agit de la leçon brève *ad Absolutionem Capituli :* « Et Petrus... » pour le 29 juin. Jusqu'alors, les éditions du Martyrologe portaient le titre : « In Festo SS. Apostolorum Petri et Pauli. » Maintenant, on a ajouté : *et per Octavam.* L'office ne sera-t-il plus désormais celui du Commun des apôtres pendant l'Octave ?

R. — Ad I. Sans nous permettre de juger cette innovation « Et Octava Pentecostes » qui figure au Martyrologe Romain approuvé le 23 avril 1913 et donné comme édition typique pour l'avenir, nous avouons ne rien comprendre à l'addition sus-

[1] Donc, sauf ordre des vicaires capitulaires d'avoir à continuer la récitation de cette oraison, fût-elle mentionnée par l'Ordo, on ne doit plus la dire après la mort du prélat qui l'a commandée.